

## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

**Date : 3 décembre 2018 à 20 heures 00**

**Présents :** Mmes Berthelot, Petit, Chatonnet, Pavageau, Daniel, Vannier, Mrs. Biardeau, Léon, Touzet, Jouot, Porter, Renaud

**Absent (s) :** M Mayaud, Mme Forget (excusée)

**Secrétaire :** Mme Pavageau

**Ordre du jour :**

- Validation du compte rendu de conseil municipal du 6 novembre 2018
- Conditions de poursuite de l'accueil périscolaire du mercredi et modification des conditions de travail du personnel scolaire
- Renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF de l'Indre
- Tarifs de l'assainissement 2019
- Devenir du poste adjoint technique temps non complet (32 h/semaine)
- Questions diverses
  - o Révision des listes électorales et commission de contrôle

### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 06 novembre 2018**

Le compte-rendu du 6 novembre est approuvé à l'unanimité des membres présents après une petite adjonction au point N°6 : Hangar communal : les riverains ont été avertis du projet de construction du bâtiment.

### **2. Conditions de poursuite de l'accueil périscolaire du mercredi et modification des conditions de travail du personnel scolaire**

L'adjointe en charge des affaires scolaires rappelle qu'en juillet dernier, à l'annonce du changement dans les rythmes scolaires, le conseil municipal avait pris la décision d'assurer un accueil le mercredi matin en remplacement de l'école. Cette décision faisait suite à l'exploitation d'un sondage effectué auprès des parents et elle était conditionnée à un test jusqu'aux vacances de Noël.

En fait, le service est plutôt utilisé le matin, l'après-midi est beaucoup plus aléatoire. Les élus déplorent la faible fréquentation de cet accueil.

Les enfants qui fréquentaient le mercredi après-midi au cours de l'année scolaire précédente étaient ceux qui avaient été acheminés le matin par le car scolaire et qui restaient l'après-midi. Or, au cours de ces 3 mois, en dehors des parents qui travaillent, peu ont conduit leurs enfants l'après-midi pour les activités éducatives qui avaient pourtant été enrichies d'ateliers sport et musique. Seule une famille a besoin du service en journée entière alternativement par quinzaine pour 2 enfants.

Les contacts pris pour accueillir les enfants des communes voisines n'ont pas abouti puisque les affichettes préparées à cet effet et transmises à l'école de Roussines n'ont pas été distribuées.

L'adjointe expose qu'il serait dommage de fermer définitivement le service au cas où, en cours d'année ou lors de l'année scolaire prochaine, les besoins des familles se modifiaient.

Aussi, après délibération, le conseil municipal approuve, par onze voix pour et une abstention, le maintien de ce service, aux conditions ci-dessous :

- Conserver l'accueil du mercredi matin dans les conditions antérieures soit de 7 h 30 à 12 h 30
- L'après-midi, n'ouvrir que sur inscription ferme et aux horaires correspondant à l'accueil des enfants. En effet, si les enfants qui fréquentent l'accueil sont repris à 17 h 30, il n'est pas nécessaire de poursuivre le service jusqu'à 18 h 30.

De ce fait, les plannings des agents de l'école devront être revus et de nouvelles tâches pourront leur être confiées si le temps de travail est inférieur à celui de leur contrat.

### **3. Renouveaulement du Contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF de l'Indre**

Depuis 2003, la commune est en contractualisation avec la Caf de l'Indre à travers un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour être aidée à offrir des services liés à l'enfance ou la jeunesse. L'accueil périscolaire créé en 2003 est la principale action de ce contrat. Etaient également incluses au contrat initial la contribution de la commune aux ateliers du mercredi de Familles Rurales et la subvention à la Junior Association.

Ce contrat est intégré à un contrat plus global à l'échelle du Parc Naturel de la Brenne (PNR) ; il est aussi rattaché à celui qui lie la Caf de l'Indre et la Communauté de communes MOVA.

Les élus de Prissac regrettent que la Communauté de communes ne profite pas des Contrats Enfance et Jeunesse pour mettre place un dispositif de services à la jeunesse concerté et complémentaire sur son territoire.

Plusieurs fois renouvelé, ce CEJ arrive à échéance et doit être renouvelé en 2018. La législation ayant évolué, seuls seront maintenues dans ce contrat les dépenses d'accueil périscolaire.

Le conseil municipal autorise le maire à négocier le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caf et à signer la nouvelle convention.

### **4. Tarifs de l'assainissement 2019**

Comme chaque année, le conseil municipal révisé les tarifs du service assainissement applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les élus votent une augmentation de 3% des tarifs, ce qui porte l'abonnement annuel à 57,91 euros HT et à 0,74 euros HT le m<sup>3</sup> consommé.

### **5. Devenir du poste adjoint technique temps non complet (32 h/semaine)**

Le maire annonce qu'un agent du service technique est placé en disponibilité pour invalidité. Il propose de réunir la commission du personnel le 12 décembre afin d'examiner le devenir du poste de cet agent.

### **6. Questions diverses**

**Révision des listes électorales** (liste principale et listes complémentaires européennes) : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'Insee aura en charge la gestion des listes électorales. Le maire aura pour mission de valider (ou pas) les modifications effectuées par l'Insee.

Une commission de contrôle sera nommée par arrêté préfectoral à la mi-janvier ; elle se compose (pour les communes de moins de 1 000 habitants) d'un conseiller municipal (hors maire et adjoints), un délégué de l'administration et un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance. La commission aura pour mission de statuer sur les recours administratifs préalables et de s'assurer de la régularité de la liste électorale.

Mr Jouot se porte volontaire pour être membre de cette commission de contrôle ; Mme Chatonnet sera sa suppléante. Le maire fera part de leur candidature pour nomination officielle à la préfecture.

**Travaux dans les bâtiments de la Communauté de communes** : L'entreprise BHM est intervenue pour l'isolation ; des matériaux biosourcés sont utilisés.

Les entreprises de menuiserie et de pose de VMC devraient intervenir cette semaine.

**Travaux à l'étang** : Ces travaux sont en cours et avancent de façon régulière, sans souci particulier.

**Projet d'aménagement du centre-bourg - Atelier Bivouac** : Les élus sont satisfaits de leur prestation. Les architectes ont fourni un travail intensif et ils ont su mobiliser les habitants puisqu'un peu plus de 70 personnes ont participé aux ateliers. Un 1<sup>er</sup> bilan sera réalisé avec Mr De Castelbajac mercredi 5 décembre.

**Brenne initiative** : Un agriculteur de la commune va recevoir un chèque de 5 000 euros pour son installation dans la filière ovine.

**Décorations de Noël** : Le conseil municipal souhaite utiliser ce dont la commune dispose et limiter les coûts supplémentaires cette année.

**Repas des aînés et colis de Noël** : Colis et repas ont été très appréciés des bénéficiaires.

**Salle Chéreau** : La commune a fait procéder à la réparation et révision de la hotte de la cuisine. Il faudrait faire enlever les feuilles qui restent sur la toiture.

**Passerelles sur sentiers de randonnées** : La rambarde de la passerelle du Prieuré doit être réinstallée, de même que celle de La Renonfière. Puisque ces passerelles sont sur des itinéraires de randonnées, le maire sollicitera la Région pour savoir si un financement est possible.

**Cérémonie des vœux du maire** : Elle aura lieu le 12 ou 19 janvier. Dès connaissance de la date définitive, le maire avertira les élus.

**Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 8 janvier 2019 à 20 h.**

Levée de séance à 21h30